

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU
MARDI 23 JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-trois juillet à vingt- heure trente, le conseil municipal de la commune de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin, dûment et légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de madame Martine Tartarin, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 18 juillet 2019

Présents : MM. Adam, Micat, Taupin, Vandennecke, Verna, Mmes Beauvais, Prieur, de Saint-Seine, Tartarin,

Excusés : M. Roulet, Mmes Galisson, Joubert, Michener

Secrétaire de séance : Mme Beauvais

Le compte-rendu du précédent conseil municipal est adopté à l'unanimité.

Le maire informe le conseil municipal des décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales :

Décision n° 14_2019 : il est décidé de ne pas préempter l'immeuble situé 6 rue des Bournais cadastré section ZN n°77 appartenant à M. et Mme Guy BOURREAU

N° 2019- 36 : TRAVAUX D'INSTALLATION DE LA CLIMATISATION
A LA MAIRIE

1.1 Commande publique – marché public

Suite à la canicule, un devis a été signé avec l'entreprise PORTRON pour l'installation d'une climatisation pour la mairie (groupe extérieur et une cassette plafond). Le montant du devis est de 4 906,88 €. T.T.C.

Pour une installation complète, il est proposé d'installer un split mural dans le bureau du maire et un split mural dans le bureau d'accueil. Le montant des travaux supplémentaires s'élève à 3 000,80 € T.T.C. Le montant total des travaux s'élève à 7 907, 68€ T.T.C.

Concernant le financement, il est proposé d'intégrer ces travaux dans l'opération n° 151 – Rénovation de bâtiment. Il était prévu au budget :

- mise en sécurité des cloches de l'église : 3 452,00 €
- remplacement des portes d'entrée des logements : 3 000 €

Il est proposé d'utiliser ce financement pour réaliser les travaux.

Par ailleurs, l'opération de numérisation des actes anciens d'état civil est abandonnée (le groupement de commande prévu par la communauté de communes a été annulé – les sociétés consultées ne sont pas en mesure de respecter les nouvelles règles liées à la protection des données). Il est proposé donc de basculer l'enveloppe de 2 000 € sur l'opération n° 151.

Vu le code des marchés publics,
Vu le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Décide** d'accepter le devis de l'entreprise PORTRON d'un montant de 7 907,68 € T.T.C pour l'installation de la climatisation à la mairie.

N° 2019-37: DÉCISION MODIFICATIVE AU BUDGET N° 2

7.1 Finances locales – décisions budgétaires

Afin de financer les travaux d'installation de la climatisation, une décision modificative au budget est nécessaire. L'opération de numérisation des actes anciens d'état civil étant abandonnée, il est proposé de virer l'enveloppe de 2 000 € sur cette opération.

Par ailleurs, un virement de crédit est nécessaire pour l'opération de reprise des concessions en état d'abandon. Le montant prévu au budget est de 4 300 €. Après négociation avec l'entreprise DHUMAUX, les travaux de reprise du carré B ont été validés pour un montant de 4 389 €.

Il est précisé que tous les monuments (pierres tombales, croix et ornements) seront conservés.

Il est proposé de faire un virement de crédit d'un montant de 89 € de l'opération 123 programme de voirie vers l'opération n° 141 – aménagement du cimetière.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif 2019 voté le mardi 5 avril 2019,

Considérant la nécessité de modifier les prévisions budgétaires en section de d'investissement,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

➤ **Accepte** le virement de crédit comme suit :

Intitulé	Compte	Montant
Rénovation de bâtiment (opération n° 151)	21311	+ 2000,00 €
Numérisation des actes anciens d'état civil (opération n° 159)	2088	- 2 000, 00 €
Aménagement du cimetière (opération n ° 141)	2116	+ 89,00 €
Programme de voirie (opération n° 123)	2151	- 89,00 €

N° 2019-38: RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES

7.10 Finances locales – divers

Le maire expose que la commission locale d'évaluation des charges transférées de Loches Sud Touraine a validé le 8 juillet 2019 le rapport final sur les charges transférées au 1^{er} janvier 2019, conformément à l'article 1609 nonies C du Code des impôts.

Le maire présente le rapport transmis par le Président de la CLECT.

Le maire précise que les conseils municipaux sont maintenant appelés à se prononcer à la majorité qualifiée et dans un délai de trois mois suivant la transmission de ce rapport en application de l'article 1609 nonies C du Code des impôts.

Pour notre commune, le transfert de charges concerne deux compétences :

- La compétence Action sociale (CIAS) : 387,62 €
- La compétence ALSH (du mercredi matin) : 513.88 €

Vu l'article 1609 nonies C du Code des impôts

Vu le rapport final sur les charges transférées au 1^{er} janvier 2019 validé par la commission locale d'évaluation des charges transférées de Loches Sud Touraine en date du 8 juillet 2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Valide** le rapport de la CLECT tel que présenté et annexé à la présente délibération

N° 2019-39: TRANSFERT DE L'EXERCICE DE LA COMPETENCE « INFRASTRUCTURE(S) DE CHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES (IRVE) » AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE D'INDRE-ET-LOIRE (SIEIL)

8.7 Transports

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2224-37, permettant le transfert de la compétence « IRVE : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L. 2224-31 du Code général des collectivités,

Vu les statuts du SIEIL notifiés par arrêté préfectoral n°17-18 en date du 7 juin 2017 et notamment l'article 2-2-5 habilitant le SIEIL à exercer la compétence de création, entretien et exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables,

Considérant que le SIEIL a engagé dès 2013 un programme départemental de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, et ce à travers un maillage cohérent couvrant l'ensemble du territoire et que, à ce titre, le transfert de la compétence présente un intérêt pour la commune,

Considérant que pour inscrire une infrastructure de charge dans le programme de déploiement du SIEIL, il convient de confirmer l'engagement de la commune sur la gratuité du stationnement des véhicules électriques sur les places réservées à cet effet,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le transfert de la compétence « IRVE : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » au SIEIL pour la mise en place d'un service, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge,
- **Adopte** les conditions d'adhésion à l'exercice de la compétence IRVE approuvées par le Comité syndical du SIEIL en date du 15 octobre 2015.

Questions diverses

Programme de voirie – groupement de commande

Le marché des travaux de voirie a été attribué à l'entreprise EIFFAGE et VERNAT.

Le montant des travaux est 35 993,16 € T.T.C. (estimatif à 35 908,80 € T.T.C).

La maîtrise d'œuvre est de 1 615,89 € T.T.C soit un montant total pour l'opération de 37 608,05 €.

Pour mémoire, il était prévu au budget 40 000 €.

Installation de la fibre optique

La société TDF a réalisé le relevé des boîtes aux lettres pour l'installation des prises fibres.

La société a transmis un fichier avec le relevé d'adresses pour vérification.

Par ailleurs, la société nous demande de leur indiquer les terrains constructibles afin de prévoir l'installation de prises.

M. Vannier, vice-président à la communauté de communes en charge de ce dossier sera sollicité pour une intervention en conseil municipal.

Achat d'un tracteur pour les services techniques

Trois concessionnaires (CHESNEAU, DMS et ETS ANDRE) ont été consultés pour le remplacement du tracteur Massey-Ferguson.

L'entreprise CHESNEAU (John Deere) et DMS (Massey-Ferguson) proposent de mettre à disposition un tracteur de démonstration.

Les devis sont en cours. Le montant estimé pour un tracteur neuf est de 50 000, 00 € H.T.

Cet investissement sera financé par un emprunt. Il est précisé que des financements sont possibles avec les concessionnaires.

Un rendez-vous est fixé le vendredi 26 juillet à 11 h avec le concessionnaire John Deere pour une proposition tarifaire.

Le concessionnaire DMS présentera sa proposition le mardi 30 juillet à 10h.

Devis de réparation des cloches de l'église

L'entreprise Gougeon a réalisé un devis pour l'ensemble des travaux à prévoir sur les cloches de l'église :

- Réparation des cloches : 7 347,60 € T.T.C. (réparation des 3 battants, installation d'un jeu de brides, remplacement d'un moteur et pose de filets et grillages)
- Fourniture et pose d'un plancher : 3 748,80 € T.T.C. (Ces travaux seront réalisés en interne – coût du plancher sans pose : environ 500 €).

Ces devis seront étudiés en fin d'année. En fonction du budget, les travaux de réparation des cloches seront effectués en fin d'année ou en 2020.

Projet d'enfouissement des réseaux de la Rue Rabelais

M. Lechalupé du SIEIL a expliqué qu'un groupement de commande devra être constitué avec la communauté de communes si la commune souhaite réaliser en même temps les travaux d'enfouissement des réseaux et le remplacement de la canalisation d'eau potable. Le groupement de commande implique de recruter un maître d'œuvre pour coordonner les travaux.

La communauté de communes sera contactée pour évoquer une possible coordination de travaux.

La participation du SIEIL à hauteur de 80 % étant incertaine pour les années futures. Il est proposé au conseil municipal de programmer ces travaux en 2020 (ce point sera mis en délibération en septembre).

Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS)

Le SIEIL met en place un service à disposition des communes pour le PCRS.

Le PCRS est un fond de plan qui géo-localise précisément tous les éléments essentiels de la voirie (murs, clôtures, trottoirs et axe de la voie). Le PCRS peut également géo-localiser les réseaux (éléments apparents : tampons, plaques, poteaux, coffrets...).

Une cotisation annuelle de 1 € /habitant est demandée.

Le coût du service dépend du kilométrage de voirie en zone dense et non dense (exemple donné : pour une commune de 500 habitants avec 5 km de voirie en zone dense et 30 km de voirie en zone non dense, le coût est 4 520 € H.T.)

La commune de Saint-Flovier a adhéré à ce service. Cette commune sera interrogée pour obtenir des informations (utilisation du logiciel...)

Service administratif

Sabrina BAHUREL quitte son poste d'agent d'accueil le 30 août 2019. La fin du contrat d'avenir était programmée au 25/09/2019.

Stéphanie POPOVIC prendra son poste le lundi 2 septembre.

Aménagement du centre-bourg

Suite à la réunion du 12 juillet avec URBA 37 et Eiffage, il est conseillé d'attendre la fin de la procédure d'expropriation pour réaliser les travaux.

Les travaux pourraient être réalisés en deux parties mais cela implique un surcoût pour la commune.

La procédure d'expropriation devrait se terminer au courant du mois de mars 2020.

Une nouvelle proposition de rachat de terrain sera faite auprès de Mme Champigny avant de lancer la procédure d'enquête publique (en septembre).

SATESE – contrôle des installations d'assainissement non collectif

Le SATESE a démarré sa campagne de contrôle des installations d'assainissement non collectif pour les installations classées en priorité 1 et 2 (réhabilitation à prévoir) lors de la dernière vérification.

Hôtel-restaurant – travaux de mise en sécurité au titre de la protection incendie

Les travaux de mise en sécurité (au titre de la protection incendie) à l'hôtel-restaurant sont terminés.

La porte d'accès au restaurant (située côté cuisine) a été remplacée par une porte issue de secours ouvrant sur l'extérieur. Pour rappel, ces travaux étaient prévus dans l'opération n° 151 (rénovation de bâtiment).

Travaux d'accessibilité des vestiaires

Une première réunion de chantier est programmée le jeudi 5 septembre à 10 h.

M. Micat sera présent pour ce rendez-vous.

Aménagement des espaces verts

Suite à la proposition de réaliser un groupe de travail pour réfléchir aux aménagements des espaces communs (parc Saint-Martin, stade, terrain de pétanque ...), une réunion sera programmée en septembre. Un Doodle sera réalisé pour le choix de la date (les conseillers municipaux juniors seront conviés).

Concours des maisons fleuries

La commission espaces verts a effectué la visite des maisons fleuries le mercredi 3 juillet.

Des bons d'achats à Bricomarché d'une valeur de 40 € seront offerts aux primés (comme l'année précédente).

La prochaine réunion de conseil municipal est fixée le mardi 24 septembre 2019 à 20h30

Récapitulatif des délibérations à l'ordre du jour
du conseil municipal du 23 juillet 2019

	Délibérations
2019-36	Travaux d'installation de la climatisation à la mairie
2019-37	Décision modificative au budget n° 2
2019-38	Rapport d'évaluation de la CLECT
2019-39	Transfert de l'exercice de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » au S.I.E.I.L

Signatures du procès-verbal du conseil municipal du 23 juillet 2019

Conseillers municipaux	Signatures
Adam Jean-Pascal	
Beauvais Céline	
Galisson Anne-Sophie	Excusée
Joubert Sylvie	Excusée
Micat Jean-Claude	
Michener Brigitte	Excusée
Prieur Arlette	
Roulet Lionel	Excusé
Saint-Seine (de) Chantal	
Tartarin Martine	
Taupin Michel	
Vandenhecke Christophe	
Verna Patrick	